



Direction Générale des Services

Secrétariat Général

EXTRAIT N° 46/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE LA MARTINIQUE

VILLE DU SAINT-ESPRIT

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et de publication : 09 avril 2026

Séance du 23 avril 2026

Présidence de M. Fred Michel TIRAULT, Maire
Mme Sylvia ELISMAR JEAN-BAPTISTE-SIMONNE, Secrétaire de séance.

L'An Deux Mille Vingt-six, le jeudi 23 avril à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Ville du SAINT-ESPRIT régulièrement convoqués, se sont réunis à la Médiathèque Alfred MELON-DEGRAS, lieu désigné pour leur séance, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - EXERCICE 2026

Étaient présents : M. Fred Michel TIRAULT, Maire et Président - M. Eddy LOUIS-ALEXANDRE dit PETIT-FRERE - Mme Sylvia ELISMAR JEAN-BAPTISTE-SIMONNE - M. Erick PIGNOL - Mme Patricia BRIAND-BOCLE - M. Jocelyn ALCINDOR - Mme Peggy FAGOUR - Mme Cynthia Denise JACOB (Adjoints) M. Antoine GOLD-DALG - M. Alain DEDE - M. Athanase MONDESIR - M. Christian MARTIAL - Mme Maryse GOUJON - Mme Sarah HOSPICE - M. José CICERON - Mme Ketty MARIE-LUCE - Mme Marie-Thérèse JEAN-BAPTISTE-SIMONNE - Judith DIALLO JEAN-BAPTISTE - M. Jean-Luc EBION - M. Jéo LOF - Mme Audrey BERNADINE - Mme Sandrine DANTIN-LUCE-VERONIQUE - Mme Sabrina TOUYA-PILON - Mme Stéphanie PARTY LARCHER - Mme Marielle PIED - M. Jordan AGNOLY - Mme Audrey CABRERA - M. Edouard OURMIAH (départ à 19h36) - Mme Sonia GROS-DESORMEAUX (départ à 19h36) - M. Dominique HEJOAKA (départ à 19h36) (Conseillers Municipaux).

Étaient absents (es) excusés (es) :

Procurations :

- M. VIRGAL Sullivan à Mme Marielle PIED
- M. Guybert FIRMIN à Mme Sylvia ELISMAR JEAN-BAPTISTE-SIMONNE
- M. Raymond ROSEAU à M. Jocelyn ALCINDOR

Secrétaire de séance :

L'appel terminé et le quorum atteint, le Président prie le Conseil de désigner un secrétaire de séance. Mme Sylvia ELISMAR JEAN-BAPTISTE SIMONNE est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle déclare accepter.

EXTRAIT N°46/2026

Vu l'article L.2311-7 du Code général des collectivités territoriales qui prévoit que « l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget »,

Vu les propositions de la commission en charge de l'examen des demandes de subvention en date du 2 mars 2026,

Considérant les crédits budgétaires inscrits à l'article DF6574 du budget primitif 2026,

Considérant les besoins exprimés par les associations et organismes divers pour l'année 2026,

Considérant que la ville soutient les associations par les services et aides matérielles qui leur sont proposés, la mise à disposition de locaux, la valorisation de leurs actions mais également par le biais de subventions,

Considérant ainsi l'intérêt d'octroyer des subventions aux associations et organismes présentant un intérêt local.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS**

N°	ASSOCIATIONS / ORGANISMES	MONTANT SUBVENTION 2026
1	AVENIR FOOTBALL CLUB	2 800 €
2	BLACK STARS	19 500 €
3	CLUB ATHLETISME PLUS SPIRITAIN	2 500 €
4	DETENTE LOISIRS TOURISME VERT	1 000 €
5	ETOILE SPIRITAINE	500 €
6	FR BALDARA	2 700 €
7	FR REGALE	2 700 €
8	JUDO SHIN GHI TAI	5 000 €
9	KARATE CLUB SPIRITAIN	3 000 €
10	PALM EVASION SPIRIT	2 700 €
11	REVE DES COULISSES	1 500 €
12	SAM HORIZON 2000	3 500 €
13	SMATCH CLUB	2 000 €
14	STADE SPIRITAIN	23 000 €
15	STAR BALL CLUB	4 000 €
16	UCS - MARTINIQUE CYCLE	18 000 €
17	VELO CLUB SPIRITAIN	5 000 €
18	ASSOCIATION KAN'NAVAL SPIRIT	7 000 €
19	LES ETOILES DU SUD	2 000 €
20	OLIVIA NIDAUD ON DANSE	1 500 €
21	COMPAGNIE TRACK	1 000 €
22	HARMONIE CULTURELLE SPIRITAINE	600 €
23	KORZEMO	1 000 €
24	LEZINISYE	1 200 €
25	KREYOGENE	450 €
26	BEL AMBITION	750 €
27	ESAT CAT'APPAHM	300 €
28	SYNDICAT DES JEUNES AGRICULTEURS DE MARTINIQUE	800 €
29	SOCIETE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL	500 €
TOTAL		116 500 €

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Maire lève la séance à 21h11. Fait et clos les jour, mois et an que dessus et les membres présents ont signé.

Pour extrait certifié conforme.
Fait au Saint-Esprit, le **23 avril 2026**



Maire,

Fred Michel **TIRAULT**

La secrétaire de séance,

Sylvia **ELISMAR JEAN-BAPTISTE SIMONNE**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte, informe que le présent extrait des délibérations du Conseil Municipal peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Martinique dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Transmis en sous-préfecture du MARIN, le



Le Maire,

Fred Michel **TIRAULT**

